

Compte rendu de la séance du 13 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Monique CAZANAVE

Ordre du jour:

Vote des taxes locales 2022

Vote du budget primitif 2022

Délibérations du conseil:

Vote des taxes locales 2021 (DE 2022 009)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de budget pour l'année 2021.

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locale

Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale qui prévoit dans l'article 16 de la loi des finances 2020, la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts communales et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales.

La sur-compensation ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB

Soit :

– Taux de taxe foncière bâti	50.38%
– Taux de taxe foncière non bâti	76.81%
– Produit fiscal attendu	67 753€

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixé par la loi des finances.

PRECISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses courantes de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le maire
Bruno POMART
Par délégation 1er adjointe
Sylvie GAIARIN

Vote du budget primitif - belflou (DE 2022 010)

Par délégation du Maire La 1er Adjointe présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Belflou,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Belflou pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 419 733.39 Euros
En dépenses à la somme de : 419 733.39 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	193 291.65
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 150.00
014	Atténuations de produits	8 721.00
65	Autres charges de gestion courante	26 030.00
66	Charges financières	3 134.98
023	Virement à la section d'investissement	25 443.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		283 080.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	300.00
73	Impôts et taxes	73 231.00
74	Dotations et participations	24 622.20
75	Autres produits de gestion courante	25 394.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	159 533.46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		283 080.66

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	9 011.40
21	Immobilisations corporelles	87 960.77
16	Emprunts et dettes assimilées	14 583.48
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	25 097.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		136 652.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	28 637.72
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 220.45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	22 741.53
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 443.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		136 652.73

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à BELFLOU, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Bruno POMART
Par délégation du Maire
1er Adjointe
Sylvie GAIARIN